

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2024\_064

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise MAULET PASQUALIN TP en date du 18 avril 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de raccordement aux réseaux AEP et EU,  
Rue du Bourg Dehors et Avenue de la Colombière.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, la Rue du Bourg-Dehors et l'Avenue de la Colombière seront en demi-chaussée par alternat manuel **du Lundi 22 Avril 2024 au Mardi 30 Avril 2024**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire.



A Scionzier, le 18/04/2024

Le Maire,

**M. Sandro PÉPIN**

